



Les nouvelles du Patelin



Avril 2026

Gagnants du concours
« Dessine ta famille »
destiné aux enfants

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h | Vendredi : 8 h à 12 h | En tout temps : 418 284-0016



189, rue Dupont, bureau 250
Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4



info@omhgp.com



www.omhgp.com

Nouvelle politique de perception des loyers

En janvier dernier, le conseil d'administration de l'OMH a adopté une nouvelle politique de perception des loyers. Cette politique remplace l'ancienne version, qui datait de 2019.

La politique de perception des loyers regroupe l'ensemble des règles et procédures qui guident les actions des employés de l'OMH lorsqu'un locataire éprouve des difficultés à payer son loyer. Elle a été mise à jour afin d'assurer un meilleur arrimage avec les politiques des autres OMH de la région et d'être plus empathique envers les locataires qui font des efforts continus pour respecter leurs paiements, mais qui sont victimes d'une situation inattendue entraînant un retard.

La hausse du coût de la vie exerce une pression importante sur les locataires, et l'OMH doit faire preuve de compréhension et offrir des mesures d'atténuation — sans toutefois laisser la situation s'aggraver au point où un locataire perdrait le contrôle de ses retards de loyer et se retrouverait dans une situation hors de contrôle.

Au cours de la dernière année, l'OMH a analysé plus d'une cinquantaine d'ententes de paiement conclues avec des locataires éprouvant des difficultés financières, afin d'identifier les conditions favorisant la réussite de ces ententes, ainsi que les éléments à éviter.

Quelques éléments majeurs de cette nouvelle version

- Pour les locataires en situation difficile, les nouvelles dispositions permettent de verser au moins 50 % du loyer entre le 1^{er} et le 20 du mois lorsque la totalité ne peut être payée le 1^{er}. Pour l'autre 50 %, une entente de paiement doit être conclue avant le 21^e jour du mois en cours. Cette entente est possible seulement si aucune entente n'est déjà en place.
- Le 21^e jour du mois :
 - Si le locataire a payé au moins 50 %, aucune démarche auprès du Tribunal administratif du logement (TAL) ne sera entreprise.
 - Si le locataire n'a pas payé 50 %, l'OMH déposera une demande d'expulsion au TAL.
- Lorsque l'OMH dépose une demande d'expulsion au TAL, le locataire peut mettre fin aux procédures en acquittant sa dette avant le jour de l'audience. Une fois la dette réglée, l'OMH demande le retrait de la requête.
- L'OMH a l'obligation de tenir une rencontre en personne avec le locataire après la réception d'un jugement du TAL en sa faveur, afin d'identifier des ressources d'aide et des mécanismes permettant d'éviter l'application du jugement.
- Lorsqu'un jugement du TAL ordonne l'expulsion, le locataire peut demander un délai d'exécution raisonnable, pouvant aller jusqu'à 3 mois, afin de lui permettre de se reloger. Ce délai est conditionnel au paiement du loyer courant durant cette période.
- Lorsque l'OMH dépose une demande au TAL, les frais exigés par le tribunal (entre 80 \$ et 125 \$) sont facturés au locataire, conformément à la décision. Si le TAL rend un jugement favorable à l'OMH, les frais afférents sont assumés par l'OMH.

Consulter la nouvelle politique

La nouvelle politique de perception des loyers est disponible :

- Sur le site internet de l'OMH : www.omhgp.com/politique-de-perception-des-loyers/
- En version papier dans les salles communes des immeubles
- En se présentant au bureau de l'OMH pour demander une copie papier

À la demande, il est aussi possible de tenir une rencontre d'information dans votre immeuble afin d'expliquer la politique et de répondre à vos questions.

SERVICE D'ADMINISTRATION

Politique de dédommagement pour le partage d'un signal Internet

Depuis quelque temps, nous observons une augmentation malheureuse des actes de malveillance et de vandalisme, autant entre locataires que sur nos immeubles. Nous comprenons que ces situations peuvent créer un climat d'inquiétude ou d'inconfort pour plusieurs d'entre vous. La direction est pleinement consciente de ces événements et tient à exprimer sa profonde déception de voir certains comportements nuire au bien-être de la communauté.

Parce que votre sécurité et votre tranquillité sont au cœur de nos priorités, la direction, avec l'appui du conseil d'administration, a décidé d'ajouter des caméras dans certains immeubles. Ces installations visent avant tout à protéger les locataires et à prévenir d'autres incidents.

Pour assurer le fonctionnement des caméras, nous recherchons des locataires qui accepteraient de partager leur connexion Internet. En guise de remerciement pour cette collaboration, une compensation annuelle de 120 \$ (10 \$/mois) sera offerte. Si vous souhaitez contribuer à rendre votre milieu de vie plus sécuritaire, nous vous invitons à communiquer avec le Service des immeubles au **418 284-0016, poste 1**.

L'utilisation des caméras se fera en collaboration avec la Sûreté du Québec. Si vous êtes victime d'un acte répréhensible, nous vous encourageons à les contacter directement. Ils nous feront ensuite parvenir la demande d'accès aux enregistrements s'il y a lieu. Sachez que chaque démarche vise à assurer votre protection et à maintenir un environnement respectueux pour tous.

Nous vous remercions sincèrement pour votre collaboration et votre confiance. Ensemble, nous pouvons améliorer la qualité de vie dans nos immeubles.

SERVICE À LA LOCATION

Reconduction des baux

N'oubliez pas que la date limite pour nous envoyer votre Avis de cotisation 2025 est le 31 mai. Vous pouvez la déposer dans le courrier interne ou l'envoyer par courriel : location@omhgp.com.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de nous appeler pour nous informer que vous avez déposé des documents dans la boîte de courrier interne de votre immeuble. Les boîtes sont vérifiées chaque semaine.

Cette année, l'équipe de la location a procédé à une validation complète de votre dossier pour les locataires qui se sont présentés lors des reconductions de baux. Si vous n'avez pas eu la possibilité d'être disponible, il vous est toujours possible de communiquer avec l'OMH afin de valider les informations présentes à votre dossier.

Certains d'entre vous êtes locataires depuis plus de 20 ans et vos dossiers n'ont pas toujours été mis à jour. Parmi les informations que nous avons actualisées, mentionnons : votre numéro d'urgence et les personnes à contacter en cas d'urgence, votre courriel, vos numéros de téléphone ainsi que votre numéro d'immatriculation de véhicule.

SERVICE AUX IMMEUBLES

Entretien préventif des logements

L'OMH, conformément à ses obligations envers la Société d'habitation du Québec, procédera à une inspection préventive de son parc de logements. Pour l'année 2026, 325 logements seront visités.

Lors de ces inspections, l'OMH vérifiera notamment :

- La tuyauterie et les installations de cuisine
- La présence éventuelle de traces d'infiltration d'eau
- Les fissures sur les murs
- Le système de chauffage
- Les bris mineurs dans le logement
- L'état des fenêtres et des portes
- L'entretien général des logements (encombrement, insalubrité)
- L'année de fabrication des chauffe-eau
- La robinetterie
- La toilette



Les locataires seront avisés au moins 24 heures avant l'inspection.

COMITÉ CONSULTATIF DES RÉSIDENTS

Un comité consultatif de résidents, c'est avant tout un groupe de locataires qui se rassemblent pour discuter simplement de la vie dans nos immeubles. Pas besoin d'être un expert ni d'avoir un grand discours : chacun peut venir partager une idée, une question ou une suggestion.

C'est un endroit où l'on s'écoute, où l'on échange et où l'on cherche ensemble des façons d'améliorer notre milieu de vie. Chaque voix est importante, et même une petite idée peut faire une différence.

Le comité n'est pas au-dessus de personne : il appartient aux résidents. Plus on est nombreux à participer, plus on peut faire avancer les choses, dans un esprit de respect, d'entraide et de bonne humeur.

Votre présence, vos idées et votre expérience comptent.
Venez en parler avec nous!

Prochaines rencontres, au 189 rue Dupont, à Pont-Rouge :

- Jeudi 21 mai, à 13h30
- Jeudi 18 juin, à 13 h 30 (au lieu du 25 juin)

Pour rejoindre le comité :

ccr@omhgp.com ou déposez votre requête dans la boîte de courriel interne en identifiant « Julie pour le CCR ».



ANIMATION COMMUNAUTAIRE

Fête de l'hiver

Le 14 février dernier avait lieu la Fête de l'hiver pour tous les enfants des immeubles du Grand Portneuf. Merci aux participants qui se sont amusés dans le jeu gonflable et qui ont savouré un bon chocolat chaud et des biscuits faits par les parents. Un gros merci à Amusement Portneuf pour sa participation.



Sortie à la cabane à sucre

La sortie à la cabane à sucre aura lieu :

Le mercredi 8 avril 2026
À la cabane à sucre Chabot
Au 800, 2e rang, à Neuville

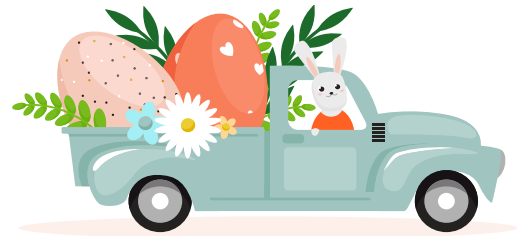
Pour les personnes inscrites, on s'y voit à midi!



Concours Dessine ta famille

Merci aux enfants qui ont participé au concours *Dessine ta famille*.

Six enfants ont chacun reçu un magnifique panier de Pâques.



Concours Dans le temps des sucres

La recette gagnante est : Tarte au sucre d'érable

Félicitations à une locataire de Place Bellevue, à Portneuf, qui se mérite un panier-cadeau de produits d'érable.

1. Préparer la pâte à tarte pour deux croûtes
2. 250 g de sucre d'érable râpé et 1/2 tasse de crème 35 %
Mélanger et faire mijoter 15 minutes à feu doux. Remuer régulièrement.
3. 1/3 tasse de lait condensé et 1 1/2 c. à thé de sirop de maïs (optionnel)
Bien mélanger ensemble ces deux ingrédients. Incorporer aux ingrédients chauds.
4. Verser dans un fond de tarte de 8 pouces. Couvrir avec l'autre croûte.
5. Dans la partie inférieure du four, faire cuire à 400 F pendant 30 minutes jusqu'à ce que la croûte soit bien dorée.
6. Refroidir avant de servir (meilleure à la température de la pièce).



Concours pour la Fête des mères

Courez la chance de gagner un panier-cadeau d'une valeur de 100\$, rempli de produits pour vous chouchouter.

Comment participer?

Répondez à la question : Comment te sens-tu mère? Et déposez votre réponse dans le courrier interne ou en écrivant à : animation@omhgp.com

Date limite : 22 avril. Tirage le 30 avril.



ANIMATION COMMUNAUTAIRE

Course du maire de Donnacona

La course du maire de Donnacona aura lieu le 7 juin.

1 km pour enfants, 5 km à la course et 5 km marche ou même le 10 km!

Intéressé à vous inscrire?

Le Comité consultatif des résidents offre 10 billets adultes et 10 billets enfants pour les premiers inscrits!

Écrivez à: ccr@omhgp.com.



PARTENAIRE

Les assurances

L'OMH du Grand Portneuf détient bien une assurance en cas de feu, dégât d'eau, vol, etc. mais cette protection couvre uniquement l'immeuble et non vos biens personnels. Il est donc important et fortement suggéré de détenir une assurance.

Le programme d'assurance locataire de BFL CANADA offre des assurances habitations à prix modique, débutant à 9 \$ par mois pour 10 000 \$ de couverture.



Informez-vous : T. 438 260-1889 | Sans Frais : 855 235-1889

Portrait de Jessie, travailleuse de milieu pour aînés

Bonjour, je me prénomme Jessie Fortin.

Je suis native de Grondines, mais je demeure dans la ville de St-Marc-des Carrières, dans Portneuf. Je suis fière maman de 2 grande filles et un petit garçon. J'ai toujours eu un grand amour pour la nature, ce qui me pousse à passer beaucoup de temps en camping et en plein air. Je suis une personne dynamique qui adore bouger, découvrir de nouvelles activités et relever des défis. Avec un cœur tourné vers les autres, je suis toujours partante pour apprendre, grandir et profiter de chaque instant.

Pour ce qui est de mon travail (Entraide Aînés Portneuf), je considère que j'ai la chance de faire l'un des plus beaux métiers selon moi. J'accompagne et je vais à la rencontre des personnes aînées qui souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. Mon rôle, c'est d'écouter leurs besoins, de les comprendre et de trouver avec elles les solutions les plus adaptées à leur situation tout en respectant bien sûr le rythme et la volonté de la personne. Je m'assure donc que chacun ait une qualité de vie à leur domicile afin qu'ils y demeurent aussi longtemps qu'ils le souhaitent.



jfortin@portneufplus.com | 418 284 2693



Événement gratuit
et ouvert à tous !

L'occasion parfaite pour
découvrir :

- Des services diversifiés
 - Des possibilités de bénévolat
- 

Salon des organismes

de Portneuf



14 mai 2026 de
14h00 à 19h00
Centre multifonctionnel
Rolland-Dion
160 Pl. de l'Église, Saint-Raymond

Ville de
**SAINT-
RAYMOND**

 FONDATION
SANTÉ
PORTNEUF

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec 

CARREFOUR DES SERVICES EN ITINÉRANCE

Besoin d'aide pour tes démarches?
Tu n'as plus de pièce d'identité ?
Ta carte d'assurance maladie est perdue ou expirée ?
Tu n'as pas fait tes déclarations de revenus ?

Les services accessibles au même endroit :

- Carte d'assurance maladie
- Relevés fiscaux et avis de cotisation
- Service d'impôt bénévole
- Certificat de naissance
- Information sur le logement abordable
- Et plus encore !



Mercredi 22 avril 2026



9 h à 16 h



La Nef - 190 St-Joseph Est, Québec

**Tout les services
sont gratuits !**

Pour en savoir plus :



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 